



Droit de grève pour les titulaires d'un cdd

Par **soiz**, le **26/04/2009** à **00:01**

Bonjour, j'aimerais savoir si les titulaires d'un cdd ont aussi le droit de faire grève, et quelles en sont les conséquences?

Par **vikings**, le **26/04/2009** à **18:06**

les cdd ont les mêmes droits que les titulaires d'un cdi dont celui de faire grève. maintenant il est très rare que les cdd fassent grève pour la simple et bonne raison que leur contrat ayant une durée déterminée, ils sont le plus souvent intéressés à ne pas contrarier leur employeur s'ils souhaitent obtenir un cdi. cordialement